



## **Avis de recherche (Bateaux stationnaires)**

### **RIVIERE OISE CANALISEE-BIEF DE VENETTE-DE LONGUEIL ANNEL (JANVILLE) A VENETTE-BATEAUX STATIONNAIRES**

**AVIS A LA BATELLERIE**  
N° FR/2009/04588

#### **Une limitation du stationnement**

- **du mardi 8 décembre 2009 à 08:00 au vendredi 15 janvier 2010 à 20:00 [tous les usagers]**

- Oise canalisée entre les PK 103.610 (écluse de Janville) et PK 95.820 (écluse de Venette) - (Toute la largeur de la voie)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :  
Subdivision de Compiègne, 79 barrage de Venette, 60280, VENETTE.  
Tél : 03 44 83 85 00. Fax : 03 44 83 85 01.

#### Commentaire :

La subdivision de Compiègne lance une campagne de régularisation de la situation des bateaux stationnaires entre les communes de Janville et Venette sur la rivière d'Oise canalisée.

Par conséquent, il est demandé aux usagers, propriétaires, surveillants ou gestionnaires des bateaux stationnaires situés dans cette zone de se rapprocher dans les plus brefs délais (et avant le 15 janvier 2010) des services de la subdivision de Compiègne au 79 barrage de Venette (Venette - Téléphone 03.44.83.85.00).

Adjoint au Chef de Subdivision

**Signé**

Jean-Philippe GRANDIN

Date limite d'affichage :  
samedi 16 janvier 2010